



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse  
et des Sports

**n°15  
2023**

---

Bulletin officiel n° 15 du 13 avril 2023

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo15-0>

## Sommaire

### Personnels

#### Tableau d'avancement

Inscription aux tableaux d'avancement aux deux échelons spéciaux de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Année 2023

→ [Arrêté du 14-12-2022](#) – NOR : MENI2308124A

#### Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Année 2023

→ [Arrêté du 1-1-2023](#) – NOR : MENI2308112A

### Informations générales

#### Conseils, comités, commissions

Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'éducation nationale : modification

→ [Arrêté du 12-4-2023](#) – NOR : MENG2309886A

#### Conseils, comités, commissions

Nomination des membres français du conseil d'orientation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse : modification

→ [Arrêté du 9-3-2023](#) – NOR : MENV2307982A

## Tableau d'avancement

### Inscription aux tableaux d'avancement aux deux échelons spéciaux de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Année 2023

NOR : MENI2308124A

→ Arrêté du 14-12-2022

MENJ - MESR - MSJOP - IGÉSR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques en date du 14 décembre 2022 :

Sont inscrits, au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023 pour l'accès au 1<sup>er</sup> échelon spécial du grade de 1<sup>er</sup> classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle D), les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1<sup>er</sup> classe dont les noms suivent :

— **sur la liste principale :**

- Laurence Adeline ;
- Miriam Bénac ;
- Bruno Béthune ;
- Caroline Bonnefoy ;
- Frank Burbage ;
- Monsieur André Canvel ;
- Sabine Carotti ;
- Monsieur Dominique Catoir ;
- Jean Cavailles ;
- Madame Pascale Costa ;
- Stéphane Elshoud ;
- Patrick Guichard ;
- Ollivier Hunault ;
- Françoise Janier-Dubry ;
- Patrick Laudet ;
- Isabelle Leguy ;
- Carole Letrouit ;
- Philippe Marcerou ;
- Christophe Marsollier ;
- Jean-Marc Merriaux ;
- Jean-Marc Moullet ;
- Pierre Moya ;
- Régis Rigaud ;
- Maréna Turin-Bartier ;
- Pierre Van de Weghe ;
- Christian Vieaux ;
- Madame Frédérique Weixler ;
- Madame Michèle Weltzer ;

— **sur la liste complémentaire :**

- Olivier Keraudren ;
- Laurence Loeffel ;
- Anne-Marie Romulus.

Sont inscrits, au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023, pour l'accès au 2<sup>e</sup> échelon spécial du grade de 1<sup>er</sup> classe d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (hors échelle E), les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1<sup>er</sup> classe dont les noms suivent :

— **sur la liste principale :**

- Fabien Canu ;
- Jean Delpech de Saint Guilhem ;
- Pierre Desbiolles ;
- Ghislaine Desbuissons ;
- Yann Dyèvre ;

- Martine Gustin-Fall ;
  - Patrick Le Pivert ;
  - Dominique Obert ;
  - Martine Saguet ;
  - Philippe Santana ;
  - Christine Szymankiewicz ;
  - Fabienne Thibau-Lévêque ;
- **sur la liste complémentaire :**
- Sonia Dubourg-Lavroff ;
  - Didier Vin-Datiche.

## Tableau d'avancement

### Inscription au tableau d'avancement de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - Année 2023

NOR : MENI2308112A

→ Arrêté du 1-1-2023

MENJ - MESR - MSJOP - IGÉSR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :  
Sont inscrits, au tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023 pour l'accès à la première classe du corps des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, les inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2<sup>e</sup> classe dont les noms suivent :

- Cécile Bruyère ;
- Laurent Cellier ;
- Philippe Ducluzeau ;
- Nadette Fauvin ;
- Catherine Gagelin ;
- Xavier Gauchard ;
- Jérôme Teillard.

## Conseils, comités, commissions

### Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'éducation nationale : modification

NOR : MENG2309886A

→ Arrêté du 12-4-2023

MENJ - SG/HFDS

---

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 141-1 ; arrêté du 19 février 2021

---

**Article 1** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 février 2021 susvisé est ainsi modifié :

1° Aux premier et deuxième alinéas, les mots : « de l'éducation, de la jeunesse et des sports » sont remplacés par les mots : « de l'éducation et de la jeunesse » ;

2° Les troisième, quatrième, cinquième et sixième alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Il agit sur saisine du ministre. Il rend ses avis et études au ministre. Il étudie les conditions de respect et de promotion des principes et valeurs de la République à l'école et dans les accueils collectifs de mineurs, notamment la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations.

« Il participe, à la demande des recteurs, de la direction générale de l'enseignement scolaire et de l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation, à la formation des équipes académiques valeurs de la République et des membres de la communauté éducative aux principes et valeurs de la République dans l'espace scolaire et peut contribuer à celle des personnels exerçant une mission éducative auprès de mineurs au sein des structures relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ces formations doivent notamment avoir pour objectif d'étayer l'expertise des formateurs et personnels d'encadrement. Les membres du Conseil ne peuvent intervenir dans les établissements que sur sollicitation des recteurs.

« Les avis du Conseil ne peuvent être rendus publics que sur décision du ministre. Sauf lorsqu'un avis a été ainsi rendu public, les membres du Conseil et les agents placés sous l'autorité du président veillent, dans leur expression sur les sujets relatifs à l'activité du Conseil définis au présent article, à ne pas s'exprimer au nom du Conseil ou au nom du ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse. »

**Article 2** - L'article 2 du même arrêté est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa :

a) À la deuxième phrase, le mot : « cinq » est remplacé par le mot : « quatre » ;

b) À la troisième phrase, après le mot : « renouvelable » sont insérés les mots : « une fois ».

2° Le troisième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sous l'autorité du président, un secrétaire général assure l'organisation, le fonctionnement et la coordination des travaux du Conseil. Il peut être assisté d'un secrétaire général adjoint. »

3° Il est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République se réunit au moins une fois par an à la demande et en présence du ministre pour présenter le bilan de son activité. Le ministre définit ses orientations de travail.

« Un comité de liaison réunit régulièrement les représentants de l'administration et les membres du Conseil. Le secrétaire général du ministère et le directeur général de l'enseignement scolaire ainsi que tout directeur ou chef de service intéressé selon la nature des thèmes portés à l'ordre du jour y participent. Le secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse assure le secrétariat du comité de liaison. »

**Article 3** - Les dispositions du a) du 1° de l'article 2 du présent arrêté sont applicables aux membres du Conseil en exercice.

**Article 4** - Le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 12 avril 2023

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
Pap Ndiaye

## Conseils, comités, commissions

### Nomination des membres français du conseil d'orientation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse : modification

NOR : MENV2307982A

→ Arrêté du 9-3-2023

MENJ - DJEPVA - SD1C

Par arrêté de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 9 mars 2023, sont nommés membres du conseil d'orientation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, pour la durée du mandat restant à courir :

1. En qualité de représentant de la société civile, Pierre-Louis Magnani, représentant du Comité national olympique et sportif français, en remplacement de Julien Staskiewicz.
2. En qualité de représentant du secteur de la culture, Bruno Boyer, représentant du Mémorial de la Shoah, en remplacement de Damien Thomas, représentant du Théâtre de la rencontre de Bordeaux.
3. En qualité de représentant du secteur de l'économie, Laurent Melin, représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat, en remplacement de Liliane Lind, représentante de la Chambre des métiers et de l'artisanat.